



Modification de permis, travaux supplémentaires, qui paye ?

Par **queenhazer**, le **18/06/2012** à **14:06**

Bonjour,

voilà ma question qui me turlupine :

j'ai fais construire une maison, le permis a été validé, elle est terminée.

par contre lors de la visite effectuée par la mairie pour vérifier la conformité du permis de construire, ils nous annoncent un problème de niveau de terre qui ne rejoint pas le niveau naturel selon une pente acceptable. En gros, la terrasse devant la maison serait en pente ! Le constructeur souhaite faire un muret de soutènement pour que la terrasse soit horizontale, ce qui serai validé par la mairie.

Le problème est de savoir qui paye ce muret ? Le constructeur nous dit que c'est au propriétaire, mais ces travaux n'étaient pas prévus initialement ? Ne serait-ce pas plutôt à eux de prendre en charge ces travaux ?